



EN DEFENSE DE LA DOCTRINE DE MARIE COREDEMPTRICE

Comme cela a déjà été annoncé, Marie est désormais la cible de ceux qui combattent la Foi Catholique enseignée par la Vraie Église, l'Église Palmarienne. Une attaque contre la doctrine de **Marie Corédemptrice** a maintenant été lancée depuis Rome. Ayant perdu leur guide sur terre, qui est la Communion avec le Vrai Pape, aujourd'hui Sa Sainteté Pierre III, dont le Siège est au Palmar de Troya, ceux du siège défunt de Rome ont également perdu leur guide dans le Ciel, qui est la Très Sainte Vierge Marie, ce qui a obscurci leur connaissance des grandeurs, des privilèges et des prérogatives de Celle qui est Mère de l'Église, titre que Saint Paul VI a déclaré comme Pape, face au refus des pères du conciliabule Vatican II. De même, leur connaissance de la Morale Catholique s'est obscurcie. Voici d'autres prérogatives Mariales définies au Palmar : Marie : Corédemptrice, Divine Trésorière de toutes les grâces, Médiatrice Universelle et Dispensatrice Universelle dans la dispensation de toutes les grâces.

Voici la définition dogmatique de **Marie Corédemptrice** tirée du Deuxième Document rédigé de la main ferme du Pape Saint Grégoire XVII le Très Grand, le 12 août 1978, six jours seulement après son élection papale directement par Notre Seigneur Jésus-Christ, il y a près de 50 ans :

« Nous, avec l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, celle des Saints Apôtres Pierre et Paul, et la Nôtre personnelle, proclamons que la Très Sainte Vierge Marie est **Corédemptrice** de l'humanité. Elle est associée, d'une manière tout à fait unique, à l'œuvre salvifique de la Rédemption.

« Pour que tous comprennent, Nous déclarons que la Vierge Marie, ayant été conçue sans péché, était logiquement dispensée des angoisses, des souffrances, des amertumes, etc., etc., etc. Cependant, la Vierge Marie a passé sa vie auguste sur Terre avec d'innombrables amertumes. La raison même nous manifeste clairement que tant de souffrance serait contradictoire pour Celle qui n'avait rien à purifier. Il est clair que toutes les souffrances de la Vierge Marie avaient pour but de s'associer à la Passion Sacrée de Notre Seigneur Jésus-Christ, et ainsi coopérer avec le Christ dans la Rédemption des hommes... Si quelqu'un nie que Marie est **Corédemptrice**, qu'il soit anathème. »

Voici un texte dogmatique des Conciles Palmariens qui précise merveilleusement la doctrine sur Marie Corédemptrice :

« Bien que, par **décret divin**, l'action de Marie en tant que Prêtre et Victime ait été absolument nécessaire au Sacrifice de la Croix, cependant, sans la Réparation et la Rédemption accomplies par le Christ, le Sacrifice de sa Divine Mère à lui seul, n'aurait pu ni réparer ni racheter, même si ses actes avaient une valeur infinie sans besoin du Calvaire ; mais, avec le Christ, la corréparation et la corédemption qu'Elle a fait était réelle et véritable. C'est pourquoi le Pape Saint Grégoire XVII le Très Grand enseigne « que le sacrifice de Marie au Calvaire, sans le Christ, n'avait aucune valeur ».

« Mais le sacrifice de la Divine Marie était tellement indispensable que sans lui, le Sacrifice du Christ serait resté incomplet, car **la nécessité de la réparation et de la rédemption d'Elle, en tant que Mère du Corps Mystique du Christ, avait été éternellement décrétée par le Père**, et sans cela, les grâces infinies du Calvaire n'auraient été accordées à l'humanité à aucun moment de l'histoire de l'Église ».

Voici quatre conclusions dogmatiques :

- 1) La Très Sainte Vierge Marie a la Mission de **Corédemptrice** par décret divin.
- 2) La mission **Corédemptrice** de Marie est indispensable au salut des âmes.
- 3) La mission **Corédemptrice** de Marie est nécessaire en tant que Mère du Corps Mystique du Christ.
- 4) Cependant, sans le Christ, Marie ne pourrait ni corréparer le Père ni corédimer les hommes.

Comme nous le savons, le Prêtre de l'Église Palmarienne, ici sur terre, a reçu une participation à la divinité, car par ses paroles dans le Sacrement de Pénitence, le pécheur est pardonné de ses péchés ; et par ses paroles dans la Sainte Messe, s'opère la transsubstantiation du pain dans le Très Saint Corps du Christ. Comment ne peut-elle pas avoir une participation à la Divinité, Celle qui était le bras droit de Jésus dans sa Vie Publique ? Voici la Définition Dogmatique des Saints Conciles Palmariens : « La Très Sainte Vierge Marie, Gorge ou Cou du Corps Mystique du Christ, jouit au Ciel de la pleine et définitive glorification de son Âme Divine, en vertu des **Noces de l'Agneau**, à l'instant même de sa création, par ses Épousailles très singulières avec la Très Divine Âme du Christ. » C'est pourquoi « Marie possède, au plus haut degré possible pour une créature pure, la sainteté, la

participation à l'Ordre Hypostatique, la Toute-puissance, l'Omniprésence et l'Omniscience divines. » Lors des Noces de l'Agneau, qui auront lieu après la Seconde Venue du Christ, tous les sauvés recevront ces mêmes dons dans la mesure qui leur revient.

C'est pourquoi Marie a traditionnellement reçu le titre d'« Omnipotence Suppliante », et son pouvoir d'intercession est incalculable ; car tout ce qu'Elle demande est accordé à l'instant même. Voici un Message aimable de Notre Seigneur Jésus-Christ du 15-02-1980 : *« Ma Mère me lie les mains, et Je ne peux rien faire, car c'est Elle qui gouverne. Elle règne véritablement. Elle l'a démontré lors des Noces de Cana, Elle l'a démontré continuellement, et Elle le démontrera encore mieux à l'avenir. On verra comment c'est Elle qui gouverne. Je ne peux pratiquement rien faire. »*

Par conséquent, les véritables dévots de Marie ne sont pas condamnés. On suppose naturellement la correspondance à la grâce.

Écoutez l'extrait suivant de **« Les Grandeurs de Marie », résumé et commenté par Sa Sainteté le Pape Pierre III** : « Comprendons l'immense humilité du Fils de Dieu et sa profonde gratitude, et en outre le grand devoir d'honorer les parents, qui est le premier après l'honneur dû à Dieu, et combien la Vierge a bien rempli son rôle de mère... Et ainsi, le Fils de Dieu se sent tellement obligé qu'Il ne se lasse pas d'être reconnaissant et de l'honorer ; et, ne se contentant pas de l'honneur qu'Il Lui a rendu pendant sa vie, en quittant ce monde, Il a laissé tous ses fidèles comme substitut de son amour et de sa vénération afin d'honorer sa Mère dans tous ses membres, car Il veut que nous soyons ses enfants, parce que nous prenons sa place ; et l'obligation qu'Il veut lui rendre, c'est celle d'un fils. Il regardait Marie comme celle à qui il devait un bien infini, ayant reçu d'Elle sa vie et son être humains, et comme celle qui était la cause de sa nature humaine incarnée, car Elle avait volontairement voulu l'engendrer, de sorte que Dieu avait ainsi envers la Vierge une obligation de gratitude similaire à celle que les créatures ont envers Dieu »

Voici la suite du Message du Seigneur : *« Elle Me tient lié. Je ne peux rien faire ! Naturellement, parce que c'est ce que veut le Père Éternel, parce que c'est ce que veut le Saint-Esprit, et parce que c'est ainsi que Je le veux. Voyez-vous clairement comment c'est Elle qui règne ? Alors, allez vers Elle ! Allez vers Elle ! Et ainsi, Je serai bienveillant envers vous. Car Je ne refuse rien à ma Mère. Rien ! Absolument rien ! Vous devez tous avoir pleinement confiance : tout ce que ma Très Sainte Mère me demande, Je le lui accorde. Je ne refuse jamais rien de ce que ma Mère me demande. Jamais ! »*

Dans l'Ouvrage Conciliaire composé par le Pape Saint Grégoire XVII le Très Grand lui-même, intitulé « Résumé Historique de tous les Papes pasteurs de la Sainte Église fondée par Notre Seigneur Jésus-Christ », figurent 255 Papes qui ont été les Apôtres de « la **Mission Corédemptrice** de Marie et de sa Médiation Universelle ».

Voici ce qu'a dit Saint Louis-Marie Grignion de Montfort dans son opuscule « Le Secret de Marie ou l'Esclavage Marial », en totale conformité avec la doctrine de l'Église : ·

« Maître absolu de tout, Dieu pourrait communiquer directement ce qu'il n'accorde que par l'intermédiaire de Marie ; mais, selon l'ordre établi par la Sagesse divine, Dieu ne communique aux hommes, dans l'ordre de la grâce, que par l'intermédiaire de Marie, qui est Médiatrice et Dispensatrice Universelle de toutes les grâces, car toutes les grâces du salut passent nécessairement par Elle.

« Pour atteindre Dieu et s'unir à Lui, il est indispensable d'utiliser le même instrument qu'Il a choisi pour descendre vers nous, se faire Homme et nous communiquer ses grâces. Cela se réalise par une véritable dévotion à la Très Sainte Vierge Marie. »

Voici d'autres considérations qui démontrent que la Très Sainte Vierge Marie est, à toute titre, en toute vérité et en toute rigueur, la **Corédemptrice** de l'humanité.

Et toute cette doctrine est contenue dans la simple petite phrase de l'Ave Maria : « pleine de grâce », car il faut comprendre « tu es pleine de tous les privilèges, dons, excellences, faveurs, prérogatives et grâces qui peuvent être accordés à une créature pure ». (El Palmar de Troya 20-01-2026)